



Litiges en matière de transport aérien Comment faire respecter vos droits

Mardi, 25 octobre 2016 de 12h30 à 13h30

Centre d'information européen de la Maison de l'Union européenne
7, rue du Marché-aux-Herbes – Luxembourg

Votre vol a été annulé, retardé ou surbooké ? Vous avez perdu votre bagage ? Faites valoir vos droits !

Depuis 2004, la réglementation européenne prévoit que les passagers ont, sous certaines conditions, droit à une indemnisation en cas de problèmes avec le transport aérien. En pratique cependant, il arrive que les passagers se heurtent à certaines difficultés quant à l'exercice de leurs droits auprès des compagnies aériennes. La mission de l'organisme national chargé de l'application du règlement (CE) n°261/2004 « droits des passagers aériens » est de vous aider à faire appliquer la réglementation européenne.

Le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à écouter et à poser vos questions à Madame Cindy BAUWENS, juriste auprès de l'organisme national chargé de l'application du règlement (CE) n°261/2004 « droits des passagers aériens », Ministère de l'Economie et Monsieur Philippe BERNARD, juriste auprès du Centre Européen des Consommateurs Luxembourg.

Modération: Karin Basenach
Boissons et sandwich vous seront offerts

Christoph Schröder
Chef du bureau d'information du
Parlement européen au Luxembourg

Karin Basenach
Directrice du Centre Européen des
Consommateurs - Luxembourg

Yuriko Backes
Chef de la Représentation de la
Commission européenne au Luxembourg

